

L'ensemble des délibérations, consignées dans un registre, est consultable en mairie. Chacun peut en outre assister librement aux séances du Conseil.

#### **Convention au titre de l'implantation d'une borne de recharge publique pour véhicule électrique**

La convention proposée par Territoire d'Energie Mayenne (TEM) au titre de l'implantation et du raccordement d'une infrastructure de recharge publique pour véhicule électrique, incluant l'occupation du domaine public communal est approuvée.

#### **Lotissement de l'Orée du Plessis 4 – les noms de rue suivants sont retenus :**

- Robert Tatin (1902-1983) né à Laval et décédé à Cossé-le-Vivien, peintre, sculpteur.
- Louis Derbré (1925-2011) né à Montenay et décédé à Ernée, sculpteur.
- Andrée Bordeaux-Le Pecq (1910-1973) née à Laval et décédée à Paris, sœur de Bernard Lepecq, elle fonde le premier musée français d'art naïf à Laval, peintre, graveur et cartonnier de tapisseries.
- Jean-Baptiste Messager (1812-1885) né et décédé à Laval, peintre et dessinateur.

#### **Normalisation de l'adresse, dénomination de voies**

La mise en place d'un réseau de fibre optique sur le département, couvrant 100% des locaux, nécessite une réelle qualité de l'adressage des logements. Sur proposition de la commission gestion du territoire et du cadre de vie, la démarche de l'adressage est poursuivie et les voies suivantes sont dénommées comme suit :

- « chemin du cimetière », la voie menant au cimetière, de la RD 278 jusqu'au lieu-dit « la Hanterie ».
- « chemin de Painchaud », la voie qui démarre au cimetière en allant vers le lieu-dit « Painchaud »
- « chemin de la Hanterie », la voie parallèle à la voie ferrée, de la RD 278 jusqu'au lieu-dit « la Hanterie »,
- « route de Saint-Ouen-des-Toits », la voie située entre les Chênes Secs et le chemin de Pinceloup,
- « route de Loiron-Olivet », le CD115,
- « route des Suhards », la voie communale n°2 dite de la Croix Marion,
- « rue des écoles », la rue située derrière la boulangerie,
- « square des enfants », la placette située entre l'accueil de loisirs et l'école primaire,
- « impasse Auguste Escoffier », l'impasse menant au restaurant scolaire,
- « rue Albert Jacquard », la nouvelle rue qui mène à l'école maternelle, du giratoire (en cours de travaux) à la RD 278,

#### **Travaux de revitalisation du centre bourg**

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant total des marchés de travaux passés avec les entreprises s'élève à 478 866.33 € HT (sans tenir compte des subventions). Pour fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre, l'avenant n°1 est accepté. Il s'élève à 9 020.64 € HT. Le montant du marché se trouve porté à 33 520.64 € HT.

#### **Demande de subvention au titre du contrat de ruralité**

Pour financer les travaux, le Conseil municipal demande le concours financier de l'Etat au titre du contrat de ruralité.